

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 96 (1999)
Heft: 6

Artikel: Rubrique varroa : juin
Autor: Fluri, Peter / Imdorf, Anton / Charrière, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique du Liebefeld

Rubrique varroa : juin

Peter Fluri, Anton Imdorf, Jean-Daniel Charrière,
section apicole, Station fédérale de recherches laitières, 3097 Liebefeld

Juin : aucune mesure contre varroa n'est nécessaire

Selon le concept de lutte alternative contre varroa, les mesures de lutte ne doivent pas être appliquées tout au long de l'année, mais il s'agit de les appliquer seulement lorsqu'elles sont nécessaires et susceptibles d'avoir un effet optimal.

Au cours de la première moitié de l'année, la mesure la plus importante pour lutter contre varroa a été appliquée en mai : il s'agit de la surveillance du degré d'infestation de la colonie (voir le numéro de mai de la *Revue suisse d'Apiculture*, page 162). De même, un traitement à l'acide formique, nécessaire de façon exceptionnelle, aura déjà été appliqué ou sera sur le point de s'achever en juin. Si, en mai, les mesures prévues n'ont pas pu être réalisées ou si des réinvasions par varroa sont à craindre, il est encore temps de contrôler la chute naturelle des acariens. Normalement toutefois, c'est l'époque pour les travaux



Récolte de miel, pause lors de la lutte contre varroa (photo J. Hättenschwiler).



A
M
J
J
A
S
O
N

Contrôle de la chute naturelle

■ 1 ou 2 traitements de longue durée à l'acide formique
ou
traitement au thymol pendant env. 6 semaines

■ 1 traitement à l'acide oxalique dans les colonies

Calendrier de la lutte alternative contre la varroose.

courants tels les soins aux jeunes colonies et la récolte de miel. Pour cette dernière, les apiculteurs sont volontiers prêts à accepter une charge de travail un peu plus élevée.

Qualité du miel et normes internationales relatives au miel

Rapport de la Commission internationale du miel

Stefan Bogdanov (président, Suisse, FAM, Liebefeld), *Cord Lüllmann* (vice-président, Allemagne), *Peter Martin* (secrétaire, Grande-Bretagne), *Werner von der Ohe, Harald Russmann, Günther Vorwohl* (Allemagne) ; *Livia Persano Oddo, Anna-Gloria Sabatini, Gian Luigi Marcazzan, Roberto Piro* (Italie) ; *Christian Flamini, Monique Morlot, Joel Lhéritier, Raymond Borneck* (France) ; *Panagiotis Marioleas, Angelica Tsigouri* (Grèce) ; *Jacob Kerkvliet* (Pays-Bas), *Alberto Ortiz* (Espagne), *Tzeko Ivanov* (Bulgarie), *Bruce d'Arcy, Brenda Mossel* (Australie) et *Patricia Vit* (Venezuela)

LEAD

Les normes internationales concernant le miel sont spécifiées dans une directive européenne relative au miel et dans la norme pour le miel du Codex Alimentarius qui font tous deux actuellement l'objet d'une révision. Les directives suisses concernant le miel sont contenues dans l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et adaptées aux directives européennes en la matière. Les projets de normes du Codex Alimentarius et de l'UE sont actuellement en consultation. Cette publication traite des deux projets et de l'état des connaissances concernant les principaux critères de qualité du miel.

Les critères de qualité du miel figurent dans une directive européenne (directive, 1974) et dans la norme du Codex Alimentarius (Codex, 1993) qui sont toutes deux actuellement en révision (proposition, 1996, Codex draft, 1998).

